

Conditions générales de livraison de BRI-TAX RÖMER Kindersicherheit GmbH, ci-après dénommé Britax Römer

1. Informations générales

Les conditions suivantes, que le Client est censé avoir acceptées en passant commande ou en acceptant la livraison, s'appliquent exclusivement au contrat. Elles s'appliquent également à l'ensemble des relations d'affaires futures, au cours desquelles nous fournissons les livraisons et les prestations, même si ces conditions ne sont pas évoquées à nouveau dans chaque commande ou contrat.

Les amendements et les contrats supplémentaires nécessitent notre confirmation écrite expresse pour prendre effet. Les conditions divergentes du Client sont par les présentes exclues, à moins que nous ne les ayons acceptées expressément par écrit. Elles ne nous obligent pas non plus même si nous ne les avons pas expressément rejetées lors de la conclusion du contrat.

Ces conditions générales s'appliquent uniquement aux entrepreneurs, aux personnes morales de droit public ou aux fonds spéciaux de droit public, au sens du § 310 du Code civil allemand (« Bürgerliches Gesetzbuch », BGB).

Les accords entre le Client et nous ne sont valables que s'ils sont formulés par écrit. Les contrats, amendements ou addenda aux contrats ainsi que les contrats individuels doivent être lus et interprétés comme prévu par écrit ou comme confirmé par écrit pas nous.

2. Devis, commandes, droits réservés

Les devis fournis par nous-mêmes sont susceptibles d'être modifiés. Les documents de vente, les matériaux publicitaires et les brochures fournis au client restent notre propriété, à moins que le Client ne les remette à ses propres clients en temps utile. Nous nous réservons les droits sur les images, les dessins et les textes inclus dans ces objets.

3. Conclusion des accords

L'accord entre le Client et nous entrera en vigueur dès que, suite à la réception d'une commande, nous aurons envoyé une confirmation de commande écrite ou nous aurons effectué la livraison.

Les commandes lieront le Client pendant au moins deux semaines après réception.

4. Les prix des produits pré-existants et des nouveaux produits à partir de septembre 2012

Le prix sera déterminé en conformité avec la liste des prix en vigueur au moment de la conclusion du contrat. Les accords antérieurs sur les prix pour les produits pré-existants seront respectés à la demande jusqu'au 1er octobre 2013. Les prix s'entendent, sauf convention contraire, emballage inclus et hors TVA.

Sauf convention contraire, nos livraisons sont effectuées au départ de notre usine d'Ulm à la charge du Client (Incoterms 2010).

5. Délais de livraison

Nous prendrons toutes les mesures en notre pouvoir afin de respecter les dates de livraison, mais celles-ci doivent être considérées comme non contraignantes. Dans la mesure où la livraison partielle est raisonnable pour le Client, nous pourrions procéder à une livraison partielle. Le paiement des livraisons partielles doit correspondre au paiement des marchandises livrées.

Les événements de force majeure (par exemple guerre, émeute, grève, blocage) qui empêchent l'une des parties de remplir ses obligations de façon plus que temporaire autorisent les deux parties à mettre un terme au contrat. En cas de retard de livraison ou d'erreur de livraison de la part du fournisseur, nous ne serons pas tenus responsables du défaut de livraison.

Si, à la demande du Client, l'envoi ou la livraison des marchandises est retardé de plus d'un mois à compter de la notification informant le Client que les marchandises sont prêtes à être envoyées, le Client pourra, sans autre notification, se voir facturer des frais de stockage d'un montant de 0,5% du prix d'achat des marchandises commandées ou, en cas de livraison partielle, 0,5% du prix d'achat des marchandises non-acceptées, pour chaque semaine commencée après la notification informant que les produits sont prêts à être envoyés, sauf si le Client établit que les dépenses liées aux coûts de stockage sont moins élevées. Ces frais de stockage sont limités à 10% du prix d'achat de la marchandise. Ces mesures ne s'appliquent pas s'il est établi que le coût de stockage est plus élevé. Dans ce cas, le Client devra payer les frais de stockage plus élevés.

6. Marchandises modifiées

Si des changements de modèle sont effectués avant que les produits soient livrés en application d'un contrat (article 3), nous sommes en droit de livrer les modèles ultérieurs à la place de ceux initialement prévus, s'ils correspondent aux modèles commandés en termes de qualité et de matériel. Des changements minimes aux propriétés convenues sont toujours possibles, dans la mesure où elles sont dans la nature des matériaux utilisés et sont habituelles dans le commerce.

7. Garantie

Nous garantissons seulement que les marchandises livrées sont conformes aux spécifications du modèle concerné.

L'article 377 du Code de commerce allemand est respecté. Des marchandises prétendument défectueuses doivent nous être immédiatement retournées pour vérification. En cas de réclamation justifiée, des prestations supplémentaires seront fournies au moyen de la modification ou du remplacement du produit, à notre discrétion. Si la modification ou le remplacement échoue, en cas de refus ou de retard indu de notre part, le Client pourra, à sa discrétion, résilier le contrat en conformité avec les dispositions légales, réduire le prix d'achat et / ou demander des dommages et intérêts (art. 9) ou un remboursement de ses dépenses. Un remplacement ne sera considéré comme un échec qu'après une deuxième tentative. L'usure normale ou les défauts causés par le Client ne sont pas considérés comme des défauts. Les réclamations en cas d'erreur de quantités doivent être signalées au transitaire correspondant, enregistrées et confirmées par sa signature. À la réception du formulaire de réclamation, nous assumerons des prestations supplémentaires. Les vices cachés doivent être signalés à leur découverte sans délai. Les réclamations au titre de la garantie seront prescrites un an après la livraison, sauf si nous avons dissimulé frauduleusement un défaut.

8. Le recours aux garanties consommateur par le Client

Pour exercer son droit de recours, le Client doit, après avoir honoré ses propres obligations en matière de garantie, fournir les documents et éléments suivants:

- Une copie de la facture et la confirmation de livraison au consommateur;
- Le bordereau de service signé par le consommateur, y compris une description du défaut, les détails de l'appareil et l'adresse complète du consommateur;
- La pièce ou l'article remplacé et la facture pour la nouvelle pièce ou la marchandise de remplacement;
- La preuve et les détails des dépenses / coûts exposés.

En cas de réparation, les opérations doivent être exécutées de manière professionnelle, en particulier respect er toutes les exigences juridiques et techniques et les recommandations concernant la sécurité des produits et les normes de qualité pertinentes. Toutes les pièces de rechange doivent être des pièces de rechange d'origine du fabricant de l'équipement. Les coûts des matériaux seront remboursés au prix coûtant. Les frais raisonnables de remplacement ou de réparation seront remboursés.

9. Responsabilité

Nous assumons l'entière responsabilité pour tout acte intentionnel et négligence flagrante.

En cas de simple négligence, nous ne sommes responsables que dans la mesure où nous aurions violé une obligation dont l'exécution est essentielle pour l'application du contrat et sur laquelle le Client peut régulièrement compter. Dans de tels cas, notre responsabilité est limitée aux dommages habituels dans un tel contrat et qui étaient prévisibles lors de la conclusion du contrat. Cette responsabilité est prescrite dans un délai d'un an.

Les limitations ou exclusions de responsabilité selon le présent article 9 ne s'appliquent pas aux demandes fondées sur la loi allemande relative à la responsabilité des produits, sur la législation d'autres juridictions et aux atteintes à la vie, au corps ou à la santé.

10. Réserve de propriété

Nous nous réservons un droit de propriété sur toutes les marchandises livrées par nous jusqu'à ce que toutes nos créances résultant de la relation d'affaires, y compris des contrats conclus ultérieurement, aient été payées. Le Client a cependant le droit de revendre les biens soumis à la réserve de propriété dans le cours normal des affaires à condition que le client n'ait pas manqué à ses obligations envers nous, n'ait pas cessé ses paiements, n'ait pas notifié de procédure d'insolvabilité ou autre procédure équivalente sur ses actifs ou qu'une telle procédure n'ait pas été ouverte. Par les présentes le Client nous cède les demandes résultant de la vente des marchandises soumises à la réserve de propriété. Si le Client a vendu ces demandes à un affacteur dans le cadre de d'une procédure d'affacturation, il doit nous céder ses demandes contre l'agent. Si la valeur qui peut être recouvrée de la garantie à laquelle nous avons droit excède nos demandes de plus de 20%, nous autoriserons la remise des marchandises ou des demandes de notre choix, à la demande du Client. Il est interdit d'engager les marchandises sous réserve de propriété comme une garantie ou de les transférer à titre de garantie.

Nous devons être informés immédiatement de toute saisie de biens ou de demandes sous réserve de propriété ou de toute autre intrusion dans nos droits afin que nous puissions déposer une demande d'intervention volontaire en tant que tiers (Drittwiderrspruchsklage, § 771 ZPO) ou autre mesure adaptée. Le Client est tenu de nous soutenir dans toute la mesure du possible dans de telles procédures. Dans l'hypothèse où nous ne pourrions pas récupérer les coûts des parties tierces, le Client devra rembourser le manque à gagner.

Si le Client manque à ses obligations, est en retard de paiement ou cesse de payer et que nous avons dénoncé le contrat, nous pourrions reprendre les marchandises soumises à la réserve de propriété. Lors de la reprise des marchandises soumises à la réserve de propriété, nous déclarerons simultanément notre résiliation du contrat.

Le Client doit stocker en notre nom les marchandises soumises à la réserve de propriété sans frais et avec la diligence d'un commerçant avisé. Les marchandises doivent être assurées contre les vols, les incendies, l'eau et les catas-

trophes naturelles à la valeur de leur prix d'achat. Par les présentes, le Client nous cède dès maintenant ses demandes d'indemnisation contre les assureurs ou autres dans la limite de nos créances. Nous acceptons par les présentes tous les transferts dans le cadre de l'article 10.

BRITAX RÖMER Kindersicherheit GmbH, Ulm

11. Paiements

Le paiement sera considéré comme ayant été effectué lorsque le montant correspondant aura été crédité sur un de nos comptes bancaires ou si nous avons reçu les fonds. Le lieu de paiement est Ulm. Nos factures sont payables sans escompte dans le délai convenu. Si aucun délai n'a été fixé, nos factures sont payables dans les 30 jours suivants la date de la facture. En cas de retard, des intérêts de retard d'un montant de 8% supérieur au taux d'intérêt de base seront ajoutés. Nous nous réservons le droit de réclamer des dommages-intérêts plus élevés. Nous conservons tous nos droits légaux en vertu du § 321 du Code civil allemand ("Bürgerliches Gesetzbuch", BGB).

Les lettres de change ou chèques ne sont acceptés que par accord spécial et exclusivement pour satisfaire à la demande concernée ("erfüllungshalber") et non comme moyen de paiement ou à la place d'un paiement. Les frais supplémentaires découlant des lettres de change ou des chèques doivent être supportés par le Client.

Le Client peut seulement déclarer une compensation contre nos demandes, si ses demandes reconventionnelles ont été établies par un jugement non susceptible d'appel ou ont été reconnues par nous.

Ce principe s'applique à tout droit de rétention ou droit de refus d'exécution du client selon le § 273 du Code civil allemand (BGB). Le Client n'est autorisé à exercer ces droits qu'à l'égard des demandes reconventionnelles qui ont leur origine dans le même contrat. Dans le cas d'une relation d'affaires en cours, chaque commande individuelle est considérée comme un contrat distinct.

12. Protection des données

Nous soulignons que les données sur les personnes et sur le processus lui-même par voie électronique sont traitées et utilisées en conformité avec les dispositions de la Loi fédérale allemande sur la protection des données dans le cadre de nos relations d'affaires.

13. Propriété intellectuelle

Aucun droit ou licence n'est accordé au Client en ce qui concerne nos droits de propriété intellectuelle, sauf le droit d'utiliser ou de revendre les marchandises dans le cadre de ses relations d'affaires habituelles.

Le client n'autorise pas, sans notre consentement écrit préalable, la détérioration, la dissimulation ou l'omission de nos marques commerciales ou d'autres mots ou marques sur les marchandises, ni l'ajout de nouvelles marques ou mots.

14. Juridiction

Les tribunaux d'Ulm ont compétence exclusive pour tous les litiges découlant de la relation commerciale avec le Client. Nous pouvons également poursuivre le Client devant le tribunal compétent de sa juridiction.

La loi de la République fédérale d'Allemagne s'applique exclusivement, à l'exclusion de la UN CISG.

La nullité de certaines dispositions n'affecte pas la validité d'autres dispositions. Nos conditions générales de livraison antérieures sont remplacées par celles-ci.

15. Usage d'Internet

Si le client revend des marchandises sur Internet, le site internet doit être opéré ou hébergé de manière professionnelle. Il ne doit pas nuire à notre réputation ou à notre image ni à celle de nos produits ou nos marques.

Le nom et l'adresse du/des site(s) internet doivent mentionner le nom du Client et/ou une marque utilisée antérieurement par le Client ou utilisée par le Client pour toutes ses activités.

Le Client doit s'assurer que les tiers ne référencent pas le Client sur leur site internet et que le Client ne référence pas les tiers sur son site internet sans notre accord écrit préalable. Le référencement consiste à autoriser tout tiers à présenter le contenu de son site internet en marge ou au sein même du site internet.

Le Client ne doit pas revendre de marchandises par le site internet d'un tiers, et en particulier il doit s'abstenir de vendre des marchandises sur des sites d'enchères en ligne.

Le Client doit s'assurer que nos marchandises et marques ne sont pas liées à, ou ne font pas l'objet de promotions liées à des produits ou marques des tiers qui nuiraient à notre réputation et à notre image ou à celles de nos marchandises ou marques.

Le site internet du Client ne doit pas autoriser les ventes en dehors de l'Espace Economique Européen, de la Croatie, de la Suisse et de la Turquie. Le Client ne doit pas fournir des revendeurs qui ne respecteraient pas ces règles.

16. Zones de distribution

Les accords sur les zones de distribution conclus avec le Client ne sont pas affectés.